Choix du chef-lieu du Finistère

Entre Quimper et Landerneau

- Le 22 février 1790, **Quimper** est désigné comme chef-lieu du Finistère, à titre provisoire.
- Le 27 juin, c'est **Landerneau** qui l’emporte avec 251 voix pour, contre 216 pour Quimper.
- Le 20 août, 1790, L'Assemblée Nationale valide ce choix.

Mais ce résultat n'apaise pas les débats. Il faudra l'autorité du député Abbé Berardier, originaire de Locmaria, alors supérieur au collège Louis Le Grand à Paris, pour que l’Assemblée décide que **Quimper** sera finalement le chef-lieu du Finistère.
Mais alors qu’on exécute les 26 administrateurs du Finistère à Brest, l’Assemblée Nationale déplace à nouveau le chef-lieu à **Landerneau**. Lorsque les nouveaux administrateurs s’y installent, ils trouvent difficile de se loger sur les bords de l’Élorn, faute d’établissements ecclésiastiques disponibles.

- Le 5 novembre 1794, après 4 ans de bataille entre Landerneau et Quimper, la Convention déclare **Quimper** chef-lieu du Finistère, à titre définitif et sans appel.

Revenir à la frise chronologique

Document numérisé
Lire la loi